



**PRÉFET
DE LA SARTHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Départementale
de la Protection des Populations
Service Sécurité sanitaire des aliments**

Le Mans, le 18/03/2025

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL du 12/03/2025

Objet de l'arrêté : Arrêté abrogatif de la fermeture d'urgence
de l'atelier pâtisserie « C'OEUR SUCRÉ»
26 RUE DE L'EUROPE,
72650 LA CHAPELLE-SAINT-AUBIN

**Le Préfet de la Sarthe
Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'Ordre national du Mérite**

VU le Règlement CE n° 178/2002 du 28 janvier 2002 du Parlement européen fixant des procédures relatives à la sécurité des denrées alimentaires,

VU le Règlement CE n° 852/2004 du 29 avril 2004 du Parlement européen et du Conseil relatif à l'hygiène des denrées alimentaires,

VU le Règlement CE n° 853/2004 du 29 avril 2004 du Parlement européen et du Conseil fixant les règles spécifiques d'hygiène applicables aux denrées alimentaires d'origine animale,

VU le Code Rural et de la Pêche Maritime, et notamment les articles L. 231-1, L. 231-2 et L. 233-3,

VU le Code de la Consommation, et notamment l'article L. 521-5,

VU le Décret du 15 février 2022 nommant Monsieur Emmanuel AUBRY, Préfet de la Sarthe,

VU l'arrêté du Ministre de l'intérieur et des outre-mer en date du 21 août 2023 portant nomination dans les directions départementales interministérielles de Mme Karine PROUX dans les fonctions de Directrice Départementale de la Protection des Populations de la Sarthe,

VU l'arrêté ministériel du 21 décembre 2009 relatif aux règles sanitaires applicables aux activités de commerce de détail, d'entreposage et de transport des produits d'origine animale et des denrées alimentaires en contenant,

VU l'arrêté préfectoral DCPAT n°2023-0199 du 26/09/2023 portant délégation de signature de Monsieur Emmanuel AUBRY, Préfet de la Sarthe, à Mme Karine PROUX, inspectrice générale de la santé publique vétérinaire, Directrice départementale de la protection des populations de la Sarthe à compter du 25 septembre 2023,

VU l'arrêté préfectoral du 2 septembre 2024 donnant subdélégation de signature de Mme Karine PROUX, inspectrice générale de la santé publique vétérinaire, Directrice départementale de la protection des populations de la Sarthe, à des fonctionnaires placés sous son autorité,

VU l'arrêté préfectoral du 12/03/2025 portant fermeture administrative de l'atelier pâtisserie « C'OEUR SUCRÉ» situé 26 RUE DE L'EUROPE, 72650 LA CHAPELLE-SAINT-AUBIN.

CONSIDÉRANT le rapport de la direction départementale de la protection des populations de la sarthe du 12/03/2025 concernant de l'atelier pâtisserie « C'OEUR SUCRÉ» situé 26 RUE DE L'EUROPE, 72650 LA CHAPELLE-SAINT-AUBIN.

CONSIDÉRANT que la réalisation effective des mesures prescrites par l'arrêté préfectoral du 12/03/2025 portant fermeture administrative du Restaurant de l'atelier pâtisserie « C'OEUR SUCRÉ» situé 26 RUE DE L'EUROPE, 72650 LA CHAPELLE-SAINT-AUBIN a été constatée lors de l'inspection sanitaire du 18/03/2025,

Les mesures correctives suivantes à savoir :

- Évacuer l'ensemble des déchets, des machines et matériels non utilisés ;**
- Procéder à un nettoyage et à la désinfection approfondis de l'ensemble des locaux (sols, murs et plafonds) et des équipements (étagères, chambre froide, petit matériel...) et vérifier son efficacité par des analyses microbiologiques de surface avec un laboratoire ;**
- Effectuer la réparation du caniveau de sol de l'atelier pâtisserie ;**
- Rendre le lave-main fonctionnel dans l'atelier pâtisserie ;**
- Mettre en place un système de traçabilité (mentionnant la date limite de consommation, l'origine du produit et la date d'entame et de congélation).**

ayant été mises en place.

Considérant la proposition de M. Florian MARTIN, technicien des services du Ministère chargé de l'Agriculture affecté à la Direction Départementale de la Protection des Populations de la Sarthe, de lever la fermeture administrative à la suite de l'inspection sanitaire réalisée le 18/03/2025.

Sur proposition de la Directrice Départementale de la Protection des Populations de la Sarthe,

ARRETE :

Article 1^{er} : L'arrêté préfectoral du 12/03/2025 portant fermeture de l'atelier pâtisserie « C'OEUR SUCRÉ» situé 26 RUE DE L'EUROPE, 72650 LA CHAPELLE-SAINT-AUBIN est abrogé.

Article 2 : Madame la Secrétaire Générale de la Préfecture, Monsieur le commandant du Groupement de gendarmerie de la Sarthe, Monsieur le Maire de la ville de LA CHAPELLE-SAINT-AUBIN, Madame la Directrice Départementale de la Protection des Populations de la Sarthe sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'exploitant Monsieur ROCHETTE Sébastien.

**Le Préfet,
Par délégation, la Directrice Départementale
de la Protection des Populations,**


Karine PROUX